## TRANQUILLITÉ VACANCES

Le dispositif gratuit Opération Tranquillité Vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre; elles sont effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end. Un formulaire d'inscription est disponible sur :

**https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033**

**La commission environnement vous propose de partager des jardins entre Thuréens.**

Vous avez un coin de terre et ne pouvez ou ne voulez pas vous en occuper ? Vous n'avez pas de jardin, mais vous aimeriez cultiver quelques fleurs, des légumes ou des fruits ? Alors nous vous proposons de vous mettre en relation entre possesseurs de terrains et futurs jardiniers pour partager une expérience enrichissante !

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Claudie RAYMOND au 06.31.50.57.41.

## Le PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), est un projet global d'aménagement du territoire de la commune, dans un souci de respect du développement durable tout en étant compatible avec les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.
Le PLU est régi par les dispositions du Code de l'urbanisme.

**Une révision du PLU est à l'étude; le prochain PLU comprendra :**

**Diagnostic territorial :** la situation de la commune et ses principaux enjeux

**L'État initial de l'environnement :**

des milieux naturels, en particulier ceux considérés comme les plus précieux,
chapitre sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol,
composante faune/flore (en insistant sur les éléments rares),
chapitre sur les équilibres et les continuités écologiques à préserver.

**Les orientations générales retenues pour le Plan d'Aménagement de Développement Durable et le zonage (PADD) :**

définition des zones devant accueillir l'habitat et les principales règles d'urbanisation,
définition des zones naturelles ou agricoles à protéger et principales règles s'y appliquant.

**Les incidences prévisibles sur l'environnement :**

l'idée est d'indiquer de façon assez précise les conséquences des choix de la commune sur l'environnement à la fois sur le plan de l'urbanisation et sur le plan de la protection.

**La compatibilité au regard des lois et règlements :**

doit préciser en quoi les choix spatiaux et règlementaires de la commune respectent les principales lois notamment en matière de protection des paysages et de l'environnement.

## MUTUELLE COMMUNALE SOLIDAIRE

**La commune de Thuré est en pourparlers avec plusieurs organismes afin de convenir de la meilleure formule pour une mutuelle communale solidaire, accessible à tous les habitants de Thuré, à un tarif préférentiel.**
**Depuis le 1er janvier 2021, vous pouvez changer de complémentaire Santé sans attendre la date anniversaire de votre contrat. Les avantages pour les habitants sont multiples :**

1. Vous avez accès à une bonne **complémentaire santé modulable** selon vos besoins
2. Vous bénéficiez d'un **tarif avantageux** (tarif négocié pour les habitants et travailleurs indépendants de la Commune)
3. L'offre est **simple et accessible à tous,** sans questionnaire médical, ni limite d'âge
4. Vous profitez de **toute l'expertise et d'un accompagnement quotidien** proche de chez vous
5. Vos interlocuteurs **s'occupent de tout**

**Une réunion publique sera organisée à la rentrée, afin de préciser les choix retenus par la commune et d'expliquer le fonctionnement et le mode de souscription à cette nouvelle Mutuelle Solidaire.**

Thuré — Il fait bon vivre à Thuré !

# LES ECHOS DE THURE

Numéro 61 juillet, août, septembre 2022

## Le mot du Maire — ÉDITO

**Le Plan local d'urbanisme.**

Chaque aménagement réalisé dans une maison ou sur un terrain dans la commune doit être conforme à un règlement.

Refaire sa toiture, changer des huisseries, refaire sa façade ou faire une clôture, etc, sont réglementés dans un document qui se nomme : Plan Local d'Urbanisme.

Afin de définir ce que nous souhaitons que soit Thuré en 2030 et d'adapter le règlement d'urbanisme aux besoins des habitants, nous avons engagé une révision du PLU.

Un cabinet spécialisé a été choisi qui nous aidera à définir nos besoins. **Nous aurons besoin de l'avis de chacun d'entre vous tout au long de cette démarche.**

Des réunions publiques, des temps de travail seront organisés.

Plus d'une année sera nécessaire pour adapter au mieux notre PLU local aux attentes et besoins de tous.

Quant à cet été, il commence par de grandes chaleurs. Soyons prudent pour éviter les feux et continuons à avoir un regard solidaire avec nos anciens qui risquent de souffrir de la canicule.

Dès le mois de juillet, de nombreux moments de rencontre sont organisés dont le feu d'artifice du 13 juillet au château de la Massardière.

Bon été à tous, bonnes vacances et soyons prudents.

Dominique CHAINE Maire

| DATES A RETENIR | |
|---|---|
| **JUILLET** | |
| Mercredi 6 juillet | 9h00 : Randonnée de l'été départ place de la Liberté (C.A.G.C) |
| Mercredi 13 juillet | 19h00 : Repas républicain et feu d'artifice |
| Jeudi 14 juillet | 11h45 : rassemblement place de la Liberté<br>12h00 : dépôt de gerbe au monument aux morts<br>12h15 : pot offert par la municipalité place de la Liberté |
| **AOUT** | |
| Jeudi 4 août | 10h00 : Caravane des sports avec inscription |
| Samedi 6 août | 19h00 : Église accueillante (Trio Bleu) |
| Mercredi 17 août | 18h00 : De cours en jardins au château de la Plante |
| Jeudi 25 août | 18h30 : Réunion de préparation journée citoyenne, à la salle des fêtes |
| Samedi 27 août | 15h00 : Concours de pétanque, place de la Laïcité - Comité des fêtes |
| **SEPTEMBRE** | |
| Dimanche 4 septembre | 9h00 à 18h00 : Fête des associations à la salle des fêtes |
| Samedi 10 septembre | 8h00 : Journée citoyenne |
| Vendredi 16 septembre | 18h30 : Randonnée semi-nocturne départ au parking du lycée agricole |
| Dimanche 18 septembre | 10h00 à 19h00 : Fête des métiers d'antan, salle des fêtes - FLT |
| **OCTOBRE** | |
| Vendredi 7 octobre | 20h00 : AG TMC - Salle Jean-Louis Dupuy |

## LE FEU D'ARTIFICE 2022

Il aura lieu le 13 juillet au soir au château de la Massardière. Les festivités débuteront à 19h par un repas républicain place de la Liberté.
A 22h : départ de la place pour se rendre à pied accompagné par l'harmonie Scorbé-Thuré au château de la Massardière d'où sera tiré le feu d'artifice.
A 23 h : feu d'artifice suivi du retour place de la Liberté pour le bal populaire animé jusqu'à 2 h du matin par l'orchestre d'Oliver Plisson.

## LA JOURNÉE CITOYENNE

Comme chaque année, nous organisons la journée citoyenne le **samedi 10 septembre 2022** au cours de laquelle nous réaliserons les travaux suivants, qui embelliront notre commune :
Mur du cimetière, parking, peinture sur mains courantes au stade de Thuré, peinture des jeux dans la cour de l'école Anne Frank, couverture du mur du lavoir rue de la Perrière Gaudeau, peinture de l'école Marcel Pagnol, entourage et réalisation containers à poubelles (Pas de la Groie, rue du Vieux Palais, Girauderie, la Grande Métairie, Beaulieu et la Chevalerie), fleurissement des pieds de murs, peinture des containers, nettoyage de panneaux, peinture tuyaux ilot de Besse, Ramassage déchets dans la nature.
Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin d'inscription ci-joint et de le déposer en mairie au plus tard le **25 août 2022**. Une réunion publique de préparation de l'évènement aura lieu le jeudi 25 août 2022 à 18h30 à la salle des fêtes.
Une garderie gratuite sera organisée à l'Espace Vitet pour les jeunes enfants que les parents devront récupérer le midi pour le repas servi à la salle des fêtes.
Les inscriptions peuvent se faire via le bulletin au dos de ce document, directement en mairie, ou via Intramuros.

## ÉGLISE ACCUEILLANTE

La communauté d'agglomération de Grand-Châtellerault nous propose de mettre en valeur notre église Saint Pierre dans le cadre des « églises accueillantes »
Venez retrouver notre belle église classée monument historique le **samedi 6 août** et écouter le « Trio Bleu »

- 19h00 visite de l'église
- 20h00 spectacle (Trio Bleu) : ambiance des chansonniers du 20ème siècle
- 21h00 pot offert par la mairie

## LES MÉTIERS D'ANTAN

Le Foyer Loisirs Thuré, après ces années difficiles, relance la fête des métiers d'antan en partenariat avec la commune accompagnée d'un vide grenier le **dimanche 18 septembre 2022** de 10h à 19h à la salle des fêtes et ses alentours. Entrée gratuite pour cette fête et 2€ le mètre pour les exposants du vide grenier. Vieux tracteurs en démonstration, chevaux en travail de débarbage, batteuse en action, souffleur de verre, groupe folklorique ainsi que de nombreux artisans d'art et vente de produits locaux (fromages, melons, etc…). Restauration sur place, buvette. Pour tous renseignements : 06.60.47.79.87 ou 06.72.86.80.80

## LE MARCHÉ DE BESSE

Le marché de la place de la Laïcité à Besse qui devait débuter à la mi-mai, est repoussé au **2 septembre 2022**, l'installation électrique n'ayant pu être installée à temps.
Nous mettons tout en œuvre pour que ce problème soit résolu rapidement, et vous prions de nous excuser pour ce retard.
Nous vous attendons tous à partir du 2 septembre 2022 à 16 H pour se retrouver autour des commerçants, artisans et producteurs, afin que ce marché soit une réussite.

## DE COURS EN JARDINS (Jeudi 17 août)

De Cours en jardins au Château de la Plante avec le groupe Galeon Tango :
- 18h : accueil au château par les propriétaires avec visite des lieux.
- 19h : début du concert.
- 20h : pot offert par la municipalité

## LES ASSOCIATIONS :

Les associations sont un maillon important pour la vie de notre commune. Nous tenons à remercier les présidents, les présidentes, les membres des bureaux ainsi que tous les autres bénévoles sans qui la vie associative n'existerait pas. Comme chaque année, la commune de Thuré ainsi que les associations organisent « la Fête des Associations » **(Dimanche 4 septembre 2022)**. Lors de cette manifestation, chacune d'elle présentera ses activités. Les artisans de la commune seront aussi présents. Enfin, un vide-greniers vous y attend également. Si vous le souhaitez, vous pourrez, pendant cette journée, adhérer à une association.

## LES RANDONNÉES

- Randonnée de l'été, **mercredi 6 juillet**, 9km. Départ Place de la Liberté à 9h. Arrivée à 11h00 / 11h30 au Château de la Plante avec dégustation des produits du terroir.
- Randonnée semi-nocturne, **vendredi 16 septembre,** entre 8 et 10 km. Départ 18h30 parking du lycée agricole. Arrivée à 20h30 au Château de la Merveillère. Produits du terroir à l'arrivée. **(Inscription obligatoire au 06.23.29.94.79, tarif 7€)**

## L'ESPACE ADOS

Les travaux de construction avancent pour offrir, dans l'espace Vitet, un lieu de rencontre pour les adolescents.
Un architecte d'un cabinet d'aide à la maîtrise d'œuvre sera recruté pour réaliser le programme.
Le coût prévisionnel est de 193 000 euros HT.

## L'ÉCOLE DE BESSE

La toiture de l'école maternelle Anne Frank doit être refaite.
Nous profiterons des travaux réalisés cet été par une entreprise locale pour isoler ce bâtiment pour un coût de 55 000 euros TTC.

**Des subventions de l'Etat, du département et de Grand-Châtellerault viennent diminuer le coût de ces projets.**

***COUPON D'INSCRIPTION À LA JOURNÉE CITOYENNE DU 10 SEPTEMBRE 2022***
***À RETOURNER À LA MAIRIE : 13 RUE MAURICE BEDEL***

*NOM et Prénom : …….. Age : ……..*

*Mail : …… Tél : ……*

*Chantier(s) choisi(s) : (à entourer svp)*

*-maçonnerie – parking – peinture – fleurissement – nettoyage – ramassage déchets – réalisation containers poubelles*

*Pour le chantier, ramassage des déchets, enfants acceptés à partir de 8 ans.*

*Inscription aux repas (offert(s)) : (à entourer svp)*

*Midi - Soir Nombre de personnes : …….*

*Enfants à la garderie (à entourer) : oui - non Matin - Après-midi Nombre d'enfants : ……..*

## LE BROYAGE

Dans le cadre d'un plan global de broyage des banquettes (bord des routes) et fossés, nous faisons 2 fois par an le broyage des banquettes des chemins qui mènent aux maisons et une fois les autres chemins. Les carrefours sont broyés y compris les talus mais il faut tenir compte des périodes (l'été, le risque de départ de feux est très important), des cultures et des économies qu'il va falloir faire.

## RAMASSAGE DES POUBELLES :

Le ramassage des poubelles se fait le vendredi matin parfois très tôt.
Nous vous demandons de déposer vos déchets dans des sacs poubelles le jeudi soir mais de ne pas les mettre dans les containers avant 18h00 afin d'éviter qu'ils ne débordent.
Merci à tous d'utiliser les poubelles installées dans la commune pour éviter de trouver, sur le bord des routes, des déchets de ces repas pris dans des grandes enseignes.

## LES FEUX :

Vous l'avez noté, de nombreux feux de cultures ont eu lieu dans le secteur. La sècheresse amène un risque très élevé d'incendies.
Pour éviter de tels problèmes, soyez très vigilants. Les pompiers sont en alerte et nous demandent d'éviter totalement tout feu et de ne pas jeter de mégots par la fenêtre des voitures.

## L'EAU :

Les réserves d'eau dans les nappes sont très basses.

Les veudes (ruisseaux qui parcourent la commune) sont en triste état tant il n'a pas plu sérieusement depuis longtemps.

La préfecture a publié un arrêté N° 2022_DDT_SEB_580 du 21 juin 2022 concernant le bassin de la Veude et du Négron. D'autres arrêtés vont bientôt être publiés qui risquent de limiter encore l'usage de l'eau.

Il est interdit d'arroser les pelouses et massifs fleuris.
L'arrosage des jardins potagers est interdit entre 11h et 18h.
Il est interdit de remplir les piscines.
Certains continuent à puiser dans les veudes pour arroser les jardins et même les pelouses ce qui risque d'entraîner des restrictions à l'usage de l'eau pour les particuliers.
Un minimum de respect permettrait de passer un été sans coupure d'eau.

## LA SALLE DES FÊTES

Afin de trouver un mode de chauffage économique et adapté, nous allons changer les radiateurs.
Une programmation centralisée permettra d'éviter les gaspillages et génèrera des économies.

Le coût de ce projet est de 12 150 euros HT subventionné à 50%.

## GESTION DES DECHETS
**Prêts, compostez !**

Le saviez-vous ? Composter permet d'alléger votre poubelle d'environ 60 kg par an. Un nombre à retenir car il est urgent de faire baisser le poids de nos déchets. Pour rappel, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) instaurée par l'État est basée sur le principe simple du « pollueur-payeur ». Donc plus on jette… plus on paye. Outre le tri des déchets, la solution la plus simple à mettre en œuvre est donc de transformer épluchures, trognons, tonte et autres rebuts de cuisine ou de jardin en compost.
La communauté d'agglomération propose la vente de composteur à tarif (très) préférentiel (20€ le composteur en bois, 15€ pour celui en plastique), tous les foyers ne sont pas encore équipés.
Pour comprendre et lever les freins à l'acquisition d'un composteur, Grand Châtellerault mène une enquête destinée à tous les habitants. Pour y répondre, allez sur le lien suivant :

**https://www.grand-chatellerault.fr/vivre/compostage**

## LES ÉCONOMIES

Le coût de l'électricité et du fuel étant devenu très important, il est nécessaire de relancer un plan d'économie.
L'éclairage public coûte plus de 20 000 euros par an à la commune. Nous étudions la possibilité de modifier les lampadaires en LED et les services techniques vont devoir économiser le carburant lors des broyages.

## LES COMMISSIONS

Nous pouvons enfin mettre en place des commissions ouvertes aux habitants.
Celles-ci ont pour but de réfléchir aux besoins et priorités à mettre en place au conseil municipal.
Un adjoint au Maire ou un conseiller municipal animera ces commissions.
Celles-ci sont :

**Commission communication : Dominique CHAINE**
**Commission voirie et matériel : André GUIGNARD**
**Commission solidarité : Paulette POUPIN**
**Commission bâtiments : Edmond GENDARME**
**Commission fêtes, cérémonies et tourisme : Martine ANTUNES**
**Commission associations : Céline COUÏC**
**Commission enfance - jeunesse : Carole DEHEUNYNCK**

Vous pouvez vous y inscrire en contactant la mairie sur :
**contact@ville-thure.fr**